



ARRETE N ° 23.097

Portant dérogation relative à la circulation sur les pistes cyclables et chemins ruraux de la commune.

Le Maire de la commune de Marsilly,

Vu le code général des collectivités territoriales 2^{ème} partie, articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L 2213-2,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'Association de « La ligue pour la protection des oiseaux » de Charente-Maritime aux fins d'emprunter avec un véhicule automobile les pistes cyclables et chemins ruraux pour la protection des Busards cendrés et des Cœdicnèmes criards,

Considérant qu'il n'existe pas d'autres moyens pour permettre à l'Association d'accomplir sa mission, et qu'il reste nécessaire d'assurer la sécurité des usagers des pistes cyclables et des chemins ruraux

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les membres de la LPO figurant sur la liste fournie et annexée sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter avec leur véhicule et aux seules fins d'exécuter les missions décrites dans leur demande, les pistes cyclables et les chemins ruraux interdits à la circulation sur le territoire communal

ARTICLE 2 :

Les personnes désignées devront à l'occasion de l'emprunt des pistes cyclables et les chemins ruraux avec leur véhicule respecter une vitesse adaptée à la nature de la voie réservée aux cyclistes et piétons.

ARTICLE 3 :

Les infractions à disposition du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règles en vigueur et pourront, par ailleurs, donner lieu au retrait de la présente autorisation et ce, sans préavis.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable du 1^{er} mars au 31 aout 2023.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- Association LPO
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nieul Sur Mer
- Archive de la Police Municipale

Marsilly le 16 mars 2023

Le Maire,

Hervé PINEAU





Annexe 1 : Liste des bénévoles, stagiaires, salariés et service civique

Nom	Prénom	Poste
BOUCHOT	Brigitte	Bénévole LPO Poitou-Charentes
BROSSET	Thomas	Bénévole LPO Poitou-Charentes
CHAMPARNAUD	Claude	Bénévole LPO Poitou-Charentes
COSTA	Denis	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GIULIANI	Patrick	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GRANIER	Annie	Bénévole LPO Poitou-Charentes
GUERIN	Chantal	Bénévole LPO Poitou-Charentes
HUCTEAU	Gérard	Bénévole LPO Poitou-Charentes
HULNE	Daniel	Bénévole LPO Poitou-Charentes
JACOB	Hervé	Bénévole LPO Poitou-Charentes
JACOB	Noelle	Bénévole LPO Poitou-Charentes
LEGENDRE	François	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MARIE	François	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MARTIN	Claudine	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MENERET	Sophie	Bénévole LPO Poitou-Charentes
PETIT	Loïc	Bénévole LPO Poitou-Charentes
QUEVAL	Bernard	Bénévole LPO Poitou-Charentes
RICHARD	Jacky	Bénévole LPO Poitou-Charentes
ROSIER	Gilles	Bénévole LPO Poitou-Charentes
ROUX	Anthony	Bénévole LPO Poitou-Charentes
VINET	Mickaël	Bénévole LPO Poitou-Charentes
MUGNIER-LAVOREL	Lucas	Salarié LPO Poitou-Charentes
MERCIER	Fabien	Salarié LPO Poitou-Charentes
BOUTAULT	Léa	Salariée LPO Poitou-Charentes
DAVIAUD	Elisa	Salariée LPO Poitou-Charentes
FABRE	Jennifer	Salariée LPO Poitou-Charentes
MONARD	Estelle	Salariée LPO Poitou-Charentes
PROVOST	Antonin	Service civique LPO Poitou-Charentes
BAUDOIN	Marie-Orlane	Stagiaire LPO Poitou-Charentes
BLAS-GUILLEMET	Enora	Stagiaire LPO Poitou-Charentes
VINET	Lilian	Stagiaire LPO Poitou-Charentes

poitou-charentes.lpo.fr

LPO Poitou-Charentes

Siège : 25, rue Victor Grignard - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 - poitoucharentes@lpo.fr - poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145

En Charente-Maritime - 21 rue Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 50 92 21 - charente-maritime@lpo.fr
En Charente - I-Pôle, 2 rue des chasseurs - 16400 PUYMOYEN